

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

Présents : Sandrine BALLU, Laura BRUNEL, Laurent CARVAT, Pascal FAYOLLE, Emeric FORESTIER, Antoine GALLAND, Jean-Claude LACROIX, Anne-Marie KOTYLEWSKI, Sébastien LARGE, Magali LEGROS, Fabrice LONGEFAY, Maurice MEGARES, Cécile MORET-NIZET, Anne REBOULE, Alexandra RIBEIRO DIAS, Charlotte SOCIE

Jocelyne ORTON, excusée a donné pouvoir à Maurice MEGARES

Marie-Pierre BAROUX, excusée a donné pouvoir à Jean-Claude LACROIX

Martin TRESCA, excusé

Secrétaire de séance : Laura BRUNEL

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2020 à l'unanimité

1 Démission de M. Laurent Metge-Toppin – Installation d'une nouvelle conseillère municipale

M. Laurent Metge-Toppin a démissionné de son mandat de conseiller municipal en date du 29 mai 2020. Conformément à l'article L 270 du code électoral, le conseil municipal est complété par le conseiller venant sur la liste immédiatement après le dernier élu. Mme Marie-Pierre Baroux est la suivante sur la liste « S'épanouir ensemble à Blacé ». Le conseil municipal a pris acte de l'installation de Mme Marie-Pierre Baroux en qualité de conseillère municipale.

2 Vote du budget principal 2020

Mme Crussard, perceptrice, est venue présenter le budget au conseil municipal. Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement des charges à caractère général (eau, électricité, combustibles, entretien des bâtiments, maintenance, contrat de prestation avec RPC...), des charges de personnel, des indemnités du maire et des adjoints, du montant des subventions attribuées aux associations et des intérêts d'emprunts. Les recettes de fonctionnement sont constituées essentiellement par le produit des services (concessions cimetièrre, redevance services périscolaires), le produit des impôts et des taxes, les dotations et participations versées par l'Etat. La section fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 856 478.44 €. Concernant la section investissement, celle-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 438 983.79 €. Les principales dépenses d'investissement pour cette année 2020 sont : Accessibilité de la mairie, la construction du restaurant scolaire et la rénovation et extension de l'école maternelle, la sécurisation des abords de l'école maternelle, du mobilier pour la mairie et le futur restaurant scolaire, le pavage des dernières allées du cimetière. Mme Crussard explique le mécanisme concernant l'affectation du résultat cumulé de l'année antérieure. Pascal Fayolle demande quel est le taux d'endettement de la commune. Mme Crussard lui répond que l'endettement de la commune est de 168 € par habitant, montant qui est inférieur à la moyenne nationale. Il demande également à Mme Crussard quelles seront les possibilités financières pour la commune pour un éventuel « gros » projet. Mme Crussard répond que la commune pourra investir sans problème 500 000 € mais qu'il est important avant d'entamer une opération, de connaître les subventions auxquelles la commune pourra prétendre. Mme Crussard explique également aux membres du conseil municipal qu'il ne faut pas confondre excédent et trésorerie. Le conseil municipal adopte le budget 2020 à l'unanimité.

3 Vote du budget de la zone d'activités 2020

Mme Crussard, perceptrice, explique le budget du lotissement d'activités de Blaceret pour l'année 2020. Elle indique qu'il s'agit principalement d'un budget de stocks. Le dernier terrain a été vendu cette année et les travaux sont terminés. L'ensemble des travaux réalisés depuis le début du lotissement a été repris dans les stocks. Mme Crussard indique que l'excédent réalisé sera d'environ 90 000 €. Elle indique que cet excédent revient à la commune. Fabrice Longefay, Maire, remercie Joël Lefort pour avoir lancé ce projet car beaucoup d'artisans cherchaient à s'installer, ainsi qu'Yves Mathieu qui a trouvé les entreprises pour acheter les terrains et gérer les travaux.

Le conseil municipal adopte le budget 2020 à l'unanimité.

4 Modification de certaines commissions communales suite à l'arrivée au conseil municipal de Madame Marie-Pierre Baroux

Fabrice Longefay, Maire, indique que suite à l'entrée au conseil municipal de Mme Marie-Pierre Baroux, il lui a donné la liste des commissions qui ont été créées. Jean-Claude Lacroix qui détient le pouvoir de Marie-Pierre Baroux, excusée indique que cette dernière souhaite rejoindre les commissions « Affaires culturelles », « Environnement et Paysages » et « Education, jeunesse, santé ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5 Désignation d'un délégué pour siéger à l'assemblée spéciale des collectivités territoriales de la SPL (société publique locale)

M. Fabrice Longefay, Maire, explique que la commune de Blacé est actionnaire à hauteur de 0.678 % de la SPL. Le champ d'intervention de cette SPL s'étend aux opérations d'aménagement, de construction, à l'exploitation des services à caractère industriel et commercial ou de toutes autres activités d'intérêt général compatibles avec ce champ d'intervention s'y rapportant et contribuant à sa réalisation. Pascal Fayolle indique que l'on peut les solliciter pour de futurs projets et que cela reviendra moins cher qu'un bureau d'étude privé. Fabrice Longefay indique que la SPL a actuellement en charge l'aménagement de la zone d'Epinay. Il informe que le Maire est le représentant légal à l'Assemblée Générale de Beaujolais Saône Aménagement et qu'il faut désigner un membre pour siéger au sein de l'Assemblée des Collectivités Locales. Il propose M. Sébastien Large qui est adjoint « Aménagements du territoire et vie économique ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6 Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au SRDC (Syndicat Rhodanien de Développement du Câble)

M. Fabrice Longefay, Maire, informe le conseil municipal que la commune est adhérente au SRDC et suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du comité syndical. Après vote à l'unanimité, M. Emeric Forestier est désigné délégué titulaire et Mme Laura Brunel, déléguée suppléante.

7 Election des membres au CCAS

Mme Sandrine Ballu, adjointe, rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal du 28 mai 2020, il avait été décidé de fixer le nombre d'administrateurs au sein du CCAS à 8 personnes soit une liste de quatre personnes élues et quatre personnes nommées par le Maire. Elle présente une liste de quatre personnes (Sandrine Ballu, Laura Brunel, Pascal Fayolle, Magali Legros). Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres listes. Une seule liste se présente, elle est élue à l'unanimité.

8 Election de la commission d'appel d'offres

M. Fabrice Longefay, Maire, explique que la composition de la Commission d'Appel d'Offres se compose de trois membres titulaires et trois membres suppléants, outre le Maire pour les communes de moins de 3 500 habitants. La liste suivante est élue à l'unanimité :

Titulaires : Anne-Marie Kortylewski, Jean-Claude Lacroix, Laurent Carvat

Suppléants : Martin Tresca, Sébastien Large, Anne Reboule

9 Renouvellement de la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales

M. Fabrice Longefay, Maire, informe qu'à chaque renouvellement du conseil municipal, la commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée. Elle est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Cette commission doit donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. La désignation des commissaires est faite par le directeur départemental des finances publiques. Il nous est demandé de proposer une liste du double des commissaires qui seront choisis à savoir 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants soit 24 propositions de personnes. Monsieur le Maire indique que les personnes proposées ne sont pas forcément tous des élus, il est possible de proposer des personnes qui sont inscrites aux rôles des impositions directes locales de la commune (taxe habitation, taxe foncière, CFE). Il énumère les 24 noms de personnes proposées (comme titulaires : Armand Sainte-Marthe, Martin Tresca, Gérard Nesme, Laurent Carvat, Martine Morion, Pascal Fayolle, Yves Desmure, Magali Legros, Gérard Combe, Patrick Lhorisson, Catherine Chamonard, Jérôme Liboz et comme suppléants : Andrée Gauthier, Sébastien Large, Pierre Duvernay, Alexandra Ribeiro Dias, Léon Danguin, Antoine Galland, Marie-Thérèse Jomain, Jocelyne Orton, Delphine Gurliat, Jean-Claude Lacroix, Jean-Jacques Daumin, Daniel Bussat). Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

10 Fonds d'aide Agglo-communes dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19

M. Sébastien Large, adjoint à la « Vie économique » rappelle que ce dossier a été expliqué lors du dernier conseil municipal. La communauté d'agglomération a créé un fonds local d'aide aux entreprises à hauteur de 10 € par habitant de l'agglo et il avait été proposé que les communes membres complètent à hauteur de 5 € par habitant soit un total pour Blacé de 8 155 € (7 068 € pour le fonds d'aide local aux entreprises, tourisme, hôtellerie, restauration et événementiel et 1 087 € pour le prêt aux entreprises). Il indique que pour Blacé, 16 entreprises ont bénéficié d'une subvention de 1 000 € chacune soit un total de 16 000 € pour les entreprises de la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de 5 € par habitant soit la somme de 8 155 €.

11 Fixation de la durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée à la CAVBS dans le cadre du Fonds Local d'aide aux entreprises

M. Maurice Mégares, adjoint aux finances, indique que le Fonds d'aide local aux entreprises qui a été voté dans le point précédent est une subvention versée aux entreprises, non remboursable et que cette somme doit donc être amortie soit un montant de 7 068 €. Il est proposé un amortissement de cette somme sur 5 ans à compter de 2021. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

12 Dégrevements des loyers liés à la crise sanitaire COVID-19

M. Fabrice Longefay, Maire, demande à M. Laurent Carvat de quitter la salle pour ce point car des membres de sa famille sont concernés.

M. Maurice Mégares, adjoint aux finances, explique que la commune loue un local commercial à Mme Sandrine Carvat (Fonds de commerce restaurant) et un local commercial à Mme Julie Vigier (Ostéopathe). En raison de la crise sanitaire du COVID-19, ces deux commerces sont restés fermés et n'ont plus eu d'activité à compter du 17 mars 2020. Afin de soutenir les commerces locataires de la commune, les commissions finances et vie économique ont proposé de procéder à un dégrèvement des loyers à hauteur de 308 € par mois pour une période de deux mois (somme basée sur le loyer de l'ostéopathe).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

13 Signature d'un partenariat avec la SPA en vue de la stérilisation des chats errants de la commune

Mme Alexandra Ribeiro Dias, adjointe, explique qu'il y a de nombreux chats errants notamment dans le centre bourg et derrière la salle des fêtes. Fabrice Longefay indique qu'il y en a également dans les hameaux. La commune a reçu une plainte de l'Hôtel Le Savigny ainsi que d'un voisin. Alexandra Ribeiro Dias propose la signature d'une convention de partenariat avec la SPA pour permettre la stérilisation de ces chats errants. Les chats doivent être capturés par les services de la commune (la SPA peut fournir les cages) puis emmener chez un vétérinaire qui procédera à la stérilisation et ils seront ensuite remis dans leur milieu naturel. Un nombre de chats à stériliser doit être donné à la SPA. Cette dernière participe à hauteur de 100 % pour 1/3 des chats à stériliser puis à hauteur de 35 € pour un mâle et de 50 à 70 € pour les femelles. Mme Alexandra Ribeiro Dias s'est renseignée des tarifs à la clinique vétérinaire du Beaujolais à Gleizé. D'autres vétérinaires seront contactés.

Le conseil municipal à la majorité (17 pour, 1 contre) autorise la signature d'une convention de partenariat avec la SPA.

14 Groupement de commandes par le SYDER pour la fourniture de l'électricité à compter du 1/1/2021

M. Maurice Mégares, adjoint aux finances, explique que la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat met fin aux tarifs réglementés de vente d'électricité (tarif bleu) pour les utilisateurs non domestiques. La collectivité aura l'obligation de passer un marché public d'achat d'énergie pour sélectionner un fournisseur d'électricité et cela pour le 1^{er} janvier 2021. Si cela n'est pas fait, la commune sera basculée en offre « transitoire » dont le prix augmentera régulièrement. Le SYDER propose à l'ensemble de ses communes membres un groupement de commandes. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

15 Demande de subvention au titre des amendes de police pour la sécurisation des abords de l'école maternelle

M. Sébastien Large, adjoint, informe qu'il est important de sécuriser les abords de l'école maternelle car les voitures roulent vite. Il a été demandé au Département une étude pour l'aménagement de ce secteur. Un plateau surélevé a été proposé à hauteur de l'école maternelle. Sébastien Large indique que pour élaborer le projet, il faut bien penser à tenir compte de l'écoulement des eaux, des panneaux à installer, de l'éclairage public. Fabrice Longefay rappelle que cet aménagement est demandé par les parents d'élèves depuis de nombreuses années. Sébastien Large indique que le coût de ce projet est estimé à 13 100.45 € HT sans les honoraires de maîtrise

d'oeuvre. Il propose de demander une subvention dans le cadre des amendes de police pour aider au financement de ce projet au taux maximum. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

16 Création d'un poste à temps non complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à compter du 1/9/2020

M. Maurice Mégares, adjoint aux finances, propose la création d'un poste à temps non complet (15.80h/35^{ème}) dans le cadre d'emploi des adjoints techniques afin de permettre la titularisation de Mme Béatrice Blanc. Il indique que Mme Blanc a en charge le ménage de la mairie, la surveillance du temps méridien et le portage de repas aux personnes âgées et que celle-ci donne entière satisfaction. Il est précisé que cette création de poste n'a pas d'impact sur le budget pour l'instant. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

17 Rapport d'activité de la CAVBS pour l'année 2019

M. Fabrice Longefay, Maire, commente le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône à savoir l'ouverture du RAMI (relais d'assistantes maternelles itinérant), la rénovation du centre funéraire, la réouverture du Nautile, l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial ainsi que la requalification de la station de traitement de l'eau potable. Le conseil municipal prend acte de ce document.

Questions diverses :

Elections sénatoriales :

M. Fabrice Longefay, Maire, indique que la désignation des délégués et suppléants qui iront voter pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre aura lieu le vendredi 10 juillet 2020 à 17h30.

Syndicat mixte des eaux du Centre Beaujolais :

M. Fabrice Longefay, Maire informe que la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est adhérente au Syndicat Mixte des Eaux du Centre Beaujolais et qu'elle doit donc nommer dix titulaires et 10 suppléants. L'agglomération nous demande donc de lui proposer un titulaire et un suppléant.

Il sera proposé M. Antoine Galland comme titulaire et Mme Sandrine Ballu comme suppléante.

Affaires culturelles :

Mme Charlotte Socié, adjointe, informe que la bibliothèque municipale a rouvert le 1^{er} juillet. Une réunion avec l'ensemble des bénévoles et de la commission a eu lieu. Elle a trouvé une équipe soudée, motivée et sympathique. Un spectacle « Bout d'ficelle » devait avoir lieu mais a été annulé à cause de la crise sanitaire et est reporté au mercredi 23 décembre 2020. Jean-Claude Lacroix informe qu'il a rencontré Yvon Galves et Marguerite Pouzet afin de programmer de nouvelles dates pour l'exposition sur Blacé de 1930 à 1960 qui se déroulerait sur une semaine au lieu de quinze jours. Fabrice Longefay indique qu'il ne sera plus possible de proposer cette exposition dans la mairie car la salle des mariages est maintenant devenue la salle de réunion et du conseil municipal. Il suggère éventuellement la salle polyvalente en cours de construction mais indique que ce sujet doit être débattu en commission.

Affaires scolaires :

Mme Charlotte Socié, adjointe, indique que l'ensemble des élèves des écoles maternelle et élémentaire est revenu le 22 juin 2020 ainsi que toutes les enseignantes. Les garderies périscolaires ont été rouvertes mais l'accueil se fait dans la cour de l'école maternelle. Le restaurant scolaire n'a pas pu être rouvert car il y a deux personnes en arrêt maladie. Les parents ont été invités à continuer de fournir le pique-nique et les enfants ont tous mangé à la salle des fêtes où des groupes ont été faits afin de respecter le protocole sanitaire. Elle informe que le dernier conseil d'école a eu lieu, qu'il a été fait le bilan de l'année scolaire écoulé et que les enseignantes remercient la commune pour son soutien et l'aide apportée tout au long de l'année. La prévision des effectifs pour la rentrée est de 95 élèves en élémentaire et 60 élèves en maternelle. La remise des dictionnaires aux élèves partant au collège a eu lieu ce jour dans la cour de l'école élémentaire.

Education, enfance et jeunesse :

Mme Charlotte Socié, adjointe, indique que le centre de loisirs aura lieu tout en respectant le protocole sanitaire mais qu'il n'y aura pas de camps ni de sortie cette année.

Le RAMI redémarre en septembre le mardi matin des semaines impaires et hors vacances scolaires.

Aménagements du territoire et vie économique :

M. Sébastien Large, adjoint, informe que les travaux concernant la rue Louis-Gaspard Dupasquier seront terminés le 3 juillet et qu'un goudron provisoire sera posé du 20 au 24 juillet 2020. Il sera profité des travaux pour enterrer les réseaux aériens. Il indique qu'à partir de fin août, des essais de sens de circulation seront faits. La rénovation des routes chemin de la boucle et impasse du petit bois est terminée.

Communication :

Mme Alexandra Ribeiro Dias, adjointe, informe que la distribution d'un agenda pour l'année 2021 aux habitants de la commune est reconduite. L'agenda sera réalisé par Média Plus Communication. Elle indique que cet agenda est payé par les sponsors trouvés par Média Plus Communication et ne coûte donc rien à la commune.

Alexandra Ribeiro Dias indique que le nombre d'abonnés à l'application mobile « Panneau pocket », pour la commune ne cesse de croître, qu'une page Facebook a été créée et qu'il est envisagé la création d'un compte Instagram.

Elle informe que la cérémonie du 14 juillet devrait être organisée sauf ordre contraire de l'Etat mais sans la Fanfare « La Sallésienne » qui ne peut pas répéter dans des conditions sanitaires suffisantes. Alexandra Ribeiro Dias demande aux élus de se mobiliser et de venir aider à la mise à la place à partir de 10h le 14/7. Elle rappelle que le défilé est à 10h30.

Finances, personnel, travaux :

M. Maurice Mégares, adjoint, informe que l'accessibilité de la mairie doit être faite avant la fin de l'année et qu'il a rendez-vous avec M. Calvi de la DDT pour en discuter. Il indique également qu'il va rencontrer une société de réinsertion pour discuter d'éventuels travaux qui pourraient être faits dans nos bâtiments communaux par ces personnes en réinsertion.

Maurice Mégares indique également qu'une déclaration d'assurance a été faite à notre assureur pour des dégâts des eaux dans les bâtiments de l'école élémentaire et maternelle.

Une rampe avait été faite dans le cadre de l'accessibilité de l'école élémentaire mais en cas de fortes pluies, l'eau ne s'évacue pas. Maurice Mégares a rappelé à plusieurs reprises l'entreprise qui a réalisé les travaux mais cette dernière ne répond pas. Il pense qu'il faut réaliser de petits trous de l'autre côté de la rampe pour permettre à l'eau de s'évacuer.

Maurice Mégares rappelle que tous les élus sont conviés à venir rencontrer le personnel de la commune le samedi 4 juillet de 8h30 à 9h autour d'un café et qu'il y aura ensuite la visite de l'ensemble des bâtiments communaux pour les élus.

Vivre ensemble :

Mme Sandrine Ballu adjointe, informe qu'une réunion avec l'ensemble des associations a eu lieu pour finaliser les réservations de la salle des fêtes pour l'année 2021. Elle indique qu'en plus du Maire et de l'adjointe aux associations, des référents ont été désignés pour chaque association à savoir :

- Univers des jeunes : Anne Reboule
- Association des Familles : Anne Reboule
- Tennis Club Blacéen : Laura Brunel
- Les Classes : Laura Brunel
- Le sou des écoles : Cécile Moret-Nizet
- Le Club Motos : Pascal Fayolle et Maurice Mégares
- Team JMPD Racing, l'AMAP : Pascal Fayolle
- Les chasseurs Beaujolais : Antoine Galland
- La Fanfare La Sallésienne : Antoine Galland
- Le Club Bon Accueil : Jocelyn Orton
- Football Club Reneins Vauxonne : Jocelyne Orton
- Amicale des Sapeurs- Pompiers et Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers : Laurent Carvat
- La Boulophile Blacéenne : Sébastien Large
- Vivre Mieux (Courajod) : Anne-Marie Kortylewski
- ADEPA (école de musique) : Anne-Marie Kortylewski
- Les Anciens d'Algérie : Sandrine Ballu
- Paysages Beaujolais : Sandrine Ballu

Sandrine Ballu informe qu'en 2021, le forum des associations se fera en juin et à la salle des fêtes.

CCAS :

Mme Sandrine Ballu informe que la randonnée pédestre aura lieu le dimanche 27 septembre 2020 et qu'il faudra se mobiliser car il y a besoin de monde le samedi pour préparer ainsi que le dimanche. Il faudra également prévoir le nettoyage des chemins empruntés pour la randonnée.

Sandrine Ballu indique que Béatrice Blanc qui a en charge le portage des repas aux personnes âgées sera en congés au mois d'août et qu'il faut donc prévoir son remplacement.

Elle informe également que durant la période de confinement, les personnes de plus de 75 ans ont été appelées pour s'assurer que tout allait bien. Elle indique que pratiquement toutes les personnes concernées avaient des enfants ou de la famille à proximité. Cette liste servira si on était confronté, cet été, à une canicule.

Environnement et paysages :

Mme Sandrine Ballu informe que M. Anthony Gillibert adjoint technique a été nommé référent pour l'ambrosie.

Elle indique qu'il y a également beaucoup d'incivilités (crottes de chiens, dépôts sauvages aux abords des bennes à verres, branches des arbres coupées, départ de feux..) et qu'un article sera mis à ce sujet sur le prochain flash municipal.

Résidence Courajod :

M. Fabrice Longefay, Maire, informe que le Directeur de la Résidence Courajod va être muté et que la direction de l'hôpital assurera l'intérim en attendant que le poste du Directeur soit pourvu.

Divers :

M. Fabrice Longefay, Maire, tient à remercier les adjoints, le personnel administratif et périscolaire pour le travail effectué car le commencement de ce mandat n'a pas été facile notamment à cause de la crise sanitaire.

La séance est levée à 22h45.